

**Fiche annexe II- I
REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE**

Au 1^{er} avril 2024¹, le RSA (hors Mayotte) s'élève à :

Nombre de personnes à charge	Personne seule	Couple
0	635.71€	953.57€
1	953.57€	1144.28€
2	1144.28€	1334.99€
Par enfant ou personne en plus	254.28€	254.28€

¹ Article L.262-3 du code de l'action sociale et des familles